



CSA SPIP du 4 février 2026 :

Déclaration liminaire

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 4 février 2026

Monsieur le Président,

Ce CSA SPIP s'ouvre dans un contexte particulièrement préoccupant pour les personnels. Alors que le début d'année devrait être synonyme d'espoir, notre administration et son ministère persistent à maintenir les personnels sous pression et sans perspective. **Partout, le même constat s'impose : désorganisation des services, surcharge de travail, absence de moyens et décisions improvisées.**

Dans les établissements pénitentiaires, la surpopulation atteint des niveaux historiques et les agressions graves se multiplient. En DISP comme en administration centrale, les services s'effondrent sous le poids des carences RH et des réorganisations précipitées. **Quant aux SPIP, ils subissent de plein fouet la massprobation, les injonctions contradictoires, la multiplication des référentiels et l'absence totale de créations de postes depuis des années.**

L'arrêté du 20 janvier 2026, annonçant seulement 101 postes de CPIP, a agi comme un véritable couperet. Une honte pour un service public déjà exsangue. Depuis trois ans, les recrutements stagnent, les vocations s'étiolent, les risques psycho-sociaux explosent. Et pourtant, lorsqu'il s'agit de satisfaire une lubie ministérielle, 100 postes apparaissent soudainement. Preuve que les moyens existent, mais ne sont pas dirigés vers l'amélioration des conditions de travail ni vers la qualité du service rendu.

Les **États Généraux de l'Insertion et de la Probation**, censés se conclure le 13 février, inquiètent davantage qu'ils ne rassurent. Aucun débat sérieux sur les moyens, prudence excessive sur la peine de probation autonome, rumeurs persistantes autour de la création d'un officier de probation ou du retour de la SEFIP... Le fonctionnement vertical et verrouillé de ces EGIP laisse peu de place à la parole des personnels et encore moins à l'innovation.

Que dire aussi de **l'expérimentation de la reprise du présentiel par les SPIP** ? Le sujet est à l'ordre du jour des EGIP mais l'expérimentation est prévue depuis bientôt un an, preuve supplémentaire que la démarche manque cruellement de sincérité. L'**UFAP UNSa Justice** a pourtant toujours défendu une prise en charge complète des PPSMJ par les personnels d'insertion et de probation, en pré comme en post-sentenciel. Cela passe par la sanctuarisation de nos missions dans l'article L112-3 du code pénitentiaire, par des recrutements massifs et par un plan pluriannuel de reprise du présentiel. Rien de tout cela n'est aujourd'hui engagé. Les 100 postes promis, opérationnels dans plus de deux ans, ne crédibilisent en rien l'ambition affichée.

Pendant que les personnels négocient au quotidien des modes de travail dégradés, l'administration multiplie les projets hors-sols, les process et les doctrines. Le tout sans moyens humains supplémentaires. L'effet de saturation est total.

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice - 14 rue de Scandicci, Tour Essor - 93500 PANTIN

Tél : 01 84 87 01 10 f @ X ▶

Les **QLCO**, à peine éprouvés à Vendin-le-Vieil et Condé-sur-Sarthe, sont déployés à la hâte ailleurs, sans évaluation ni garantie de moyens.

Même logique pour PRISME : un déploiement national prévu dès le 31 mars, malgré des années de retard, des bugs persistants, l'outil reste peu fonctionnel et peu ergonomique. Malgré aussi les alertes venues de Belgique sur l'efficacité de la méthode SOPRA-STERIA ... Les SPIP ne peuvent se permettre une crise de l'outil de travail. Si les conditions d'un déploiement serein ne sont pas réunies, un report est indispensable.

Le projet de loi SURE, tel qu'il se dessine, va à rebours du travail quotidien des personnels : suppression des conversions en jour-amende, disparition du 723-15, durcissement des aménagements de peine, retour des peines plancher, explosion annoncée de la surpopulation, délais irréalistes d'exécution des TIG (60 jours) et des DDSE (30 jours).

L'**UFAP UNSa Justice** portera ce soir auprès du Garde des Sceaux l'exigence d'un renforcement massif des moyens et d'une politique ambitieuse d'aménagement des peines, incluant une peine autonome de probation.

Une bonne nouvelle toutefois : la régularisation de la PSS pour les CPIP, DPIP, personnels techniques et du corps de commandement, obtenue par l'**UFAP UNSa Justice**. Après plus d'un an de mobilisation et des centaines de recours portés par notre organisation, la DAP reconnaît enfin sa dette. Si elle tient parole, la régularisation interviendra au premier trimestre 2026. L'**UFAP UNSa Justice** restera vigilante jusqu'à son application complète.

Nous espérons également un dénouement heureux s'agissant du **sauvetage du CSA SPIP** dans le cadre de la création de la DGAP. Nous attendons une réponse claire et sans équivoque à l'occasion de l'examen du point sur la cartographie des instances. Dans tous les cas, la tentative de sabotage de Force Ouvrière est une honte. Nous attendons désormais qu'ils fassent preuve de cohérence et de décence en s'abstenant de présenter des listes en décembre. Afin, aussi, de permettre à cette instance de redevenir un lieu où le consensus syndical face à l'administration est possible.

Depuis 1987, l'UFAP UNSa Justice défend sans relâche les personnels pénitentiaires. Face à une administration déboussolée, soumise au court-termisme médiatique et au populisme pénal, face à un système à bout de souffle qui maltraite ses propres agents, notre organisation ne cède rien. Si la DAP persiste dans son déni des souffrances et des réalités du terrain, elle s'expose à un Réveil Pénitentiaire.

L'UFAP UNSa Justice continuera en 2026 et au-delà, à mener ses combats avec détermination, pour redonner du souffle au syndicalisme pénitentiaire et offrir aux personnels pénitentiaires un meilleur horizon professionnel.

Les élus **UFAP UNSa Justice** au CSA SPIP

Simon-Pierre LAGOUCHE

Jérémy RIVIERE

Florian ROUSSET

Françoise GUEUGNEAU

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice – 14 rue de Scandicci, Tour Essor – 93500 PANTIN

Tél : 01 84 87 01 10    